

## I FONDEMENTS ET JUSTIFICATION DU PROJET

Le débat sur l'autonomie ou la subordination des femmes dans les cultures africaines soulève la question de leur pouvoir dans la société. Quelle est leur part dans ce pouvoir qui sous-tend la dynamique des rapports sociaux entre groupes, entre hommes et femmes ? Il faut élargir ce concept de pouvoir dont la sphère formelle est perçue comme essentiellement masculine et s'exprime en termes politiques : autorité, contrôle, compétition, domination, distribution égale ou inégale du pouvoir et des richesses, etc... Ce qui est intéressant d'analyser, c'est le poids de ce pouvoir sur la condition des femmes. Quel va être l'impact de l'autorité masculine sur des enjeux aussi importants que la division du travail et la reproduction sociale, l'accès aux ressources naturelles et économiques, sur les normes et les valeurs culturelles qui régissent les comportements sociaux ? Comment comprendre alors et rendre visible le pouvoir des femmes, les espaces et les stratégies à travers lesquels il s'exerce, sa part dans la décision collective, dans la responsabilité familiale et du groupe ?

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, l'économie d'auto-subsistance prévaut dans les régions concernées. L'agriculture, principale source de richesse, était surtout orientée vers les cultures vivrières : mil (céréale de base), riz, niébé, manioc et légumes. La division sexuelle du travail intégrait pleinement les femmes dans la production agricole. Ainsi les femmes, symboles de la fécondité étaient les premières à placer le grain en terre, les boutures de manioc, les plants de riz dans les zones rizicoles. On imagine aisément leur importance dans la gestion de cette production agricole, destinée à faire vivre les membres de la famille jusqu'aux prochaines récoltes.

On peut affirmer que tout dans la vie quotidienne tourne autour de la femme. Elle s'occupe des tâches ménagères, assure l'éducation des enfants, participe pleinement aux travaux agricoles (elle assure entre 70 et 80% du travail) et une fois la récolte assurée, se charge de sa gestion, pratique l'essentiel des activités artisanales, de transformation des produits agricoles et participe considérablement à la distribution et à la commercialisation de détail des denrées alimentaires.

L'importance de la femme en tant que mère, épouse et agent actif dans la production économique de ces sociétés est telle qu'il y a une contradiction entre cette position centrale et le statut mineur qu'on lui accorde. Plusieurs exemples peuvent illustrer la situation de la femme dans le monde moderne.

En effet, la femme en Afrique, est confrontée à une situation de "laissée pour compte". Aussi bien celles du monde rural que des zones urbaines subissent les mêmes privations et les mêmes difficultés à s'insérer dans le tissu économique. Ces dernières sont généralement confrontées aux problèmes de chômage, de discrimination : la crise économique et la rareté des emplois ont exacerbé la discrimination envers les femmes et accentué l'inégalité des chances entre les sexes sur le marché du travail.

Les femmes occupent donc une place que l'on a tendance à qualifier de négligeable dans le tissu économique du pays. Or si l'on tient compte d'une part, du pourcentage important des femmes, près de 52% de la population africaine et d'autre part de ses multiples fonctions (en tant qu'épouse, mère éducatrice et productrice), il est aisé de dire que la femme joue un rôle capital dans le développement.

L'opinion est établie qu'il ne saurait y avoir de développement, si les femmes n'ont pas pleinement accès à tous les secteurs d'investissement, comme actrices et bénéficiaires du développement.

Il devient clair, que la question de la femme et la reconnaissance de son rôle dans le processus de développement, a dépassé le cadre émotionnel pour devenir un facteur clé d'intérêt régional voire mondial.

Il faut cependant accepter que la prise en compte effective de leur rôle économique dans les programmes et politiques des différentes Nations n'est pas pour autant à la mesure de leur poids démographique, ni de leurs potentialités réelles.

En effet, l'efficacité des interventions des femmes se heurte à plusieurs obstacles :

- Les taux d'alphabétisation et de scolarisation des femmes sont inférieurs à celui des hommes, 82% d'analphabètes chez les femmes, contre 63% chez les hommes.

- le manque de formation et d'appui au travail constituent également des facteurs bloquant le processus d'intégration des femmes dans le développement. En ce qui concerne le monde rural, les observateurs s'accordent à relever les nombreux handicaps au travail agricole féminin dans le cadre des nouvelles politiques d'aménagement rural : difficulté d'obtenir de bonnes terres agricoles, obstacles pour accéder aux matériels agricoles et aux intrants, manque de formation technique etc... En milieu urbain, les actions de formation technique, ont ciblé surtout les micro-entreprises artisanales de production où la présence des femmes est très peu significative.

Les activités de commerce et de service où la présence féminine est majoritaire ne font pas l'objet de programme de formation.

- le manque de mécanismes adéquats empêche l'accès des femmes au crédit et les tontines demeurent la principale source d'argent liquide pour les femmes.

L'Organisation des Nations Unies, que les Organisations Non Gouvernementales ainsi que les instituts interrégionaux, ont développé des programmes et des projets pour mettre en place des mécanismes et des cadres qui devraient favoriser une plus grande insertion des femmes dans les circuits économiques.

En tant que population négligée et subordonnée, les femmes sont particulièrement sensibles aux effets du Programme d'Ajustement Structurel entrepris par les Gouvernements à partir de 1985 et, par conséquent, elles ressentent le besoin d'un appui direct afin de promouvoir leur épanouissement et de rendre moins pénible le développement de leurs tâches productives et d'entretien de la famille.

C'est dans ce cadre que l'Organisation des Nations Unies avait organisé du 15 au 26 juillet 1985 à Nairobi, la Conférence mondiale chargée d'évaluer et d'examiner les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme pour la période allant de 1975 à 1985.

En effet, en 1972, l'Assemblée générale, avait proclamé l'année 1975 Année internationale de la femme, consacrée à une action plus intensive pour promouvoir l'égalité entre l'homme et la femme, assurer la pleine intégration des femmes à l'effort global de développement et accroître la contribution des femmes au renforcement de la paix dans le monde.

La création de l'organisation des Nations Unies et l'apparition d'Etats indépendants nés de la décolonisation ont, entre autres événements importants, largement contribué à la libération politique, économique et sociale de la femme.

L'Année Internationale de la femme, les conférences mondiales tenues à Mexico en 1975 et à Copenhague en 1980 et la Décennie des Nations Unies pour le femme : égalité, développement et paix ont considérablement favorisé l'élimination des obstacles à la promotion de la condition féminine aux plans national, régional et international.

A mi-parcours de la Décennie, en 1980, la conférence mondiale de Copenhague a adopté le Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie et a examiné plus avant, les obstacles existants et élargi le consensus international sur les mesures à prendre pour la promotion des femmes.

Dans la Stratégie adoptée, elle a souligné l'importance de la participation des femmes au processus de développement, à titre aussi bien d'agents que de bénéficiaires. Elle a aussi demandé que des mesures appropriées soient prises pour provoquer de profonds changements sociaux et économiques et éliminer les déséquilibres structurels qui, ajoutant encore aux handicaps de la femme, perpétuent sa condition d'infériorité dans la société.

Les stratégies énoncées dans le Plan d'action mondial et dans le Programme d'action contribuaient nettement à élargir les perspectives d'avenir des femmes. Dans la plupart des domaines, toutefois, elles ne suffisaient pas.

Les efforts déployés en vue d'intégrer la femme dans le processus de développement devraient être renforcés et tenir compte des objectifs du nouvel ordre économique international. L'évaluation de la Décennie des Nations Unies pour la femme a fait ressortir des tendances au maintien de la situation antérieure des femmes malgré les efforts fournis par les gouvernements des pays en développement. Des tendances positives éventuelle seraient liées à des changements structurels ou découvertes technologiques majeurs.

C'est ainsi que plusieurs mesures ont été prises pour rectifier la tendance observée à la non atteinte des objectifs fixés par l'ONU. Il s'agira entre autres :

- \* d'institutionnaliser les échanges interorganisations d'information et la coopération interorganisations dans le domaine de la promotion des femmes ;

- \* de créer des centres de liaison pour les activités en faveur des femmes. Il reste que, dans de nombreux cas, ces actions ont été de courte durée et n'ont pas bénéficié de ressources suffisantes, ce qui limite leur efficacité à long terme ; de plus les activités favorisant l'intégration des femmes au développement tendent à être limitées à ces centres de liaison au lieu d'être intégrées dans l'ensemble du processus de planification organisationnelle et d'exécution des programmes.

- \* de promouvoir la coopération technique, la formation et les services consultatifs, actions qui devraient viser le développement endogène et l'autosuffisance ; une attention plus grande devant être portée à la coopération économique et technique entre pays en développement ;

\* d'évaluer régulièrement les besoins particuliers des femmes et élaborer les méthodes permettant de tenir compte de leurs besoins dans la planification et l'évaluation des activités de développement. Il conviendrait par ailleurs de les associer à la formulation des politiques et des programmes de coopération technique ;

\* de renforcer la coordination internationale interinstitutions aux niveaux régional et sous régional, en ce qui concerne notamment l'échange d'informations sur le progrès de la femme et la mise au point de procédures de coopération pour l'exécution d'activités comportant des éléments apparentés. Il conviendrait d'appréhender également la coopération technique sous un angle nouveau qui permette de briser le cercle de la dépendance, de tenir compte des besoins locaux et de tirer profit des ressources et des matériaux locaux, de même que de la créativité et des compétences locales.

\* d'encourager les mesures de coopération, la formation et les services consultatifs visant à améliorer la condition de la femme, aux niveaux international, interrégional et régional, et notamment la coopération entre pays en développement. Cela nécessitera un aménagement des priorités en ce qui concerne l'allocation de ressources ainsi qu'une aide financière, matérielle et humaine affectée à des objectifs précis ;

\* de dispenser une formation approfondie au personnel afin qu'il soit mieux à même de reconnaître le rôle central des femmes dans le développement et d'agir en conséquence, et il convient d'affecter les ressources nécessaires à cette activité.

La coopération technique devrait bénéficier tant aux femmes qu'aux hommes, mais il conviendrait de tenir compte des aspirations des femmes dans l'élaboration et l'examen des politiques et programmes de coopération technique, et de réduire au minimum les effets négatifs que l'assistance technique pourrait éventuellement avoir sur la condition de la femme.

Pour promouvoir la cause des femmes, la coopération technique entre pays en développement devrait être renforcée à tous les niveaux et dans tous les secteurs d'activité, afin, notamment, de favoriser les échanges de données d'expérience, de connaissances, de techniques et de savoir-faire et de diffuser des modèles d'organisation novateurs susceptibles de renforcer la capacité des femmes de se suffire à elles-mêmes. La coopération régionale entre pays en développement doit tenir compte de la nécessité impérieuse d'assurer la diffusion des renseignements propres à faciliter l'intégration des femmes au développement, ainsi que de la nécessité de disposer de renseignements pertinents, susceptibles d'être diffusés.

Il conviendrait de compléter la coordination interinstitutions, chaque fois que cela est possible, par l'établissement d'un réseau, notamment dans les domaines de l'information, de la recherche, de la formation et de l'élaboration des programmes, afin de faciliter l'accès aux données et aux renseignements dans ces domaines, de même que par un échange de données d'expérience avec les organismes nationaux.

Par ailleurs, beaucoup de rencontres se sont tenues, suite aux réunions de Mexico en 1975, Addis-Abéba en 1978, Arusha en 1984, Nairobi en 1985 et Abuja en 1989.



Ces rencontres s'intègrent dans le cadre des recherches de solutions aux problèmes des femmes des pays en développement. On peut citer entre autres, les rencontres de Bamako, organisées sous l'égide du gouvernement malien et qui ont donné naissance à la Déclaration de Bamako et à la Résolution de Paris et celles de l'AFAO.

Les principaux objectifs des rencontres de Bamako se résumaient à la problématique générale des femmes africaines et à l'analyse des freins et des vecteurs d'appui pour une intégration des femmes au développement.

L'Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO) dans le but de promouvoir des échanges commerciaux technologiques à l'intérieur de la sous région, a tenu son Assemblée Générale à Bamako, ainsi qu'un séminaire sous régional sur le thème : "Opportunités créées par l'utilisation des produits alimentaires dans les pays membres de l'AFAO"

Ce séminaire a été l'occasion pour les femmes de mettre en exergue les difficultés auxquelles elles sont généralement confrontées, notamment l'accès à l'information, à la technologie, aux ressources et au crédit.

Un des objectifs du séminaire était de capitaliser le plus d'informations sur les ressources alimentaires qui nous sont propres, leur utilisation et l'identification des techniques de transformation et de conservation.

Le séminaire a recommandé d'encourager les regroupements pour la commercialisation, la transformation des produits agricoles et de reconnaître le rôle que devrait jouer les femmes dans ce processus.

Que l'AFAO, dans cette optique devra servir d'instrument à la CEDEAO, capable d'impulser ses options en matière d'intégration sous régionale.

La promotion des femmes est un phénomène qui a pris une certaine ampleur et qui sera influencée par l'évolution sociale et économique des prochaines années, mais qui continuera aussi d'être une force avec laquelle il faudra compter.

Cependant, elle devra se réaliser sous réserve de certains préalables à savoir : une communication élargie au sein de la sous région, une coordination des actions destinées aux femmes aussi bien à l'intérieur des pays africains qu'entre ces pays eux mêmes, une formation des bénéficiaires et de l'encadrement rapproché, une collaboration et une concertation entre instances gouvernementales, projets, Organisations Non Gouvernementales etc...

En effet, les travaux du Séminaire organisé par l'UNIFEM sur "les technologies productives appropriées pour les femmes" ont abouti au constat qu'il n'existe aucune concertation ni de communication entre les différents intervenants aux problèmes de développement des femmes.

Ainsi, le Projet de Centre de Formation et de Perfectionnement pour les femmes en Afrique de l'Ouest vient à son heure, répondre aux problèmes énumérés ci-dessus

## II OBJECTIFS DU PROJET

Notre objectif majeur est d'améliorer les conditions socio-économiques pour une intégration de la femme africaine au développement, en mettant en place, les bases d'une valorisation, des ressources humaines, de la production, des échanges commerciaux et technologiques etc... à l'intérieur de la sous région.

Cet objectif sera réalisé à travers la création d'une structure qui prendrait en compte toutes les préoccupations en matière de développement des femmes.

Cette structure sera dénommée "Centre de Formation et de Perfectionnement pour les femmes de la Sous Région Ouest Africaine"

Le Projet s'attelera à :

- assurer la formation des femmes actives par rapport aux besoins exprimés et/ou décelés ;
- assurer la formation et le perfectionnement de l'encadrement ;
- établir les bases d'une concertation, d'une communication, et d'un échange de façon permanente entre les différents intervenants dans le processus de développement ;
- établir des relations avec des centres de recherche pour l'amélioration éventuelle des techniques de production ;
- mettre sur pied un centre de documentation et d'informations sur les différents secteurs d'activités des femmes.
- etc...